

MODERNE SPRACHEN

65 (2021)

Herausgeber:
Wolfgang GÖRTSCHACHER
Wolfgang PÖCKL

Redaktionsassistent:
Andreas SCHACHERMAYR

Redaktionsadresse:
Wolfgang Görtschacher, Universität Salzburg,
Fachbereich Anglistik und Amerikanistik, Unipark Nonntal,
Erzabt-Klotz-Str. 1, 5020 Salzburg, AUSTRIA

E-Mail: editors@modernesprachen.com

Website: www.modernesprachen.com

Robert Martin: *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Édition augmentée d'une Annexe nouvelle et d'un Index des notions. Paris: Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2021. 175 S. ISBN 978-2-87754-402-3. € 26,00 pb.

L'auteur de ce texte a publié, en 2017, dans *Moderne Sprachen* 61.2, un compte rendu de la première édition de ce même ouvrage. Celui-ci ayant été republié récemment avec une annexe substantielle d'une cinquantaine de pages, nous avons choisi de compléter notre texte tout en reprenant à l'identique le compte rendu déjà publié, auquel nous ajoutons un passage qui présente la nouvelle annexe. Nous reprenons à la fin la conclusion de 2017.

« Au fond, je le confesse, j'ai essayé par cette communication de mettre un peu d'ordre dans ce que j'ai pu faire au cours de ma vie de linguiste. » (38)

Quiconque s'est plongé, par exemple, dans les pages de ses volumes *Pour une logique du sens* (Paris : PUF, 1983) ou *Langage et croyance* (Bruxelles : Mardaga, 1987) sait quel plaisir intellectuel on éprouve à lire Robert Martin, dont les écrits pétillent de clarté, de subtilité et d'intelligence. Et quiconque a rencontré personnellement le grand linguiste a été frappé par ses qualités humaines : la gentillesse et la modestie.

L'auteur de ces lignes se souvient d'une conférence plénière de Robert Martin intitulée « La vérité en linguistique », pour laquelle il avait fait exprès de descendre du podium et de se placer à même le public, évitant le grand geste et les grands mots pour un si grand sujet.

Robert Martin apparaît donc comme un chercheur aussi humble que brillant, et qui ne recule pas devant les thèmes les plus fondamentaux de la linguistique. C'est ce qu'il prouve une fois de plus à travers ce livre, mince mais lourd de contenu, qui se veut une sorte d'héritage et de mission à transmettre aux générations futures. Robert Martin consacre ce volume aux universaux en linguistique, par un souci d'unification de la discipline non incompatible avec sa riche diversité. Tant les philologues d'une seule langue que les diverses « écoles » et « tendances » amorcent en effet un mouvement centrifuge qu'il convient de compenser par une réflexion sur les fondements communs : principes heuristiques, méthodologies, concepts de base et objets universels.

Une bonne façon pour le lecteur de se lancer dans cette entreprise est de commencer le livre par les **annexes 1, 2 et 3**, qui résument des thèmes chers à l'auteur : la modalité, la logique du possible et la prédication d'existence. C'est l'occasion pour ceux qui n'ont peut-être pas encore suffisamment lu Robert Martin – et qui peut prétendre l'avoir fait ? – de se familiariser avec sa pensée et son style de pensée ou de reprendre certains points essentiels qui sont réexpliqués ici avec simplicité et précision. Ce sont des points sur lesquels Robert Martin a tout

simplement vu plus clair que d'autres, et où ceux qui le suivent connaissent la certitude tranquille d'éviter les écueils les plus communs et les erreurs les plus largement débattues.

La modalité, d'abord (« **Pour une définition opératoire de la modalité** », 99-104) : Robert Martin la définit comme un opérateur de prise en charge qui accompagne obligatoirement toute proposition : soit $M(Pa)$, où M est le modalisateur, P la prédication, et a l'argument. Cependant, comme les informations modales sont réparties sur différentes parties de l'énoncé (prédicats du premier et du second ordre ...), la modalité est conçue comme « un espace que viennent saturer des opérations diverses » (101), qui peuvent asserter ou suspendre la prise en charge de l'énoncé par le locuteur, voire « injecter » cette prise en charge dans un système de mondes possibles et d'univers de croyance. La modalité devient ainsi l'objet d'un calcul complexe lié à la logique du possible, un des grands acquis linguistiques et sémantiques que nous devons à Robert Martin.

Il n'est pas étonnant que cette logique du possible soit le sujet de la deuxième annexe (« **Les valeurs de vérité. Le possible comme opérateur et comme concept** », 104-107). On aura compris que Robert Martin apprécie le calcul logique, vériconditionnel, pourtant à première vue beaucoup trop simple pour rendre compte des subtilités de la langue et de la pensée. Pour pouvoir l'appliquer et même préserver le principe du « tiers exclu », il a développé ses deux concepts de « monde » et d'« univers » : les « mondes » permettent de parler non seulement du réel (vrai ou faux), mais encore du possible (ce qui pourrait ou aurait pu être vrai ou faux) et de l'impossible (ce qui n'est vrai que dans des mondes contrefactuels). Le passage du réel au possible et à l'irréel à travers le réseau des mondes se fait à l'intérieur des propos et des croyances d'un même individu. Les « univers », eux, rendent compte des croyances changeantes tenues par des individus différents, mais aussi par un même individu à des moments distincts, ou attribuées par le locuteur à d'autres dont il ne partage pas la vision du monde. La notion d'« hétéro-univers » ou d'« image d'univers » est puissante pour expliquer, par exemple, les ambiguïtés référentielles. Dans sa deuxième annexe, Robert Martin se penche sur les cas difficiles qui risquent de perturber le système : le « plus ou moins vrai », qui n'est qu'une valeur de vérité virtuelle, et le possible, qui constitue non pas une valeur de vérité, mais bien plutôt un phénomène de la réalité et un concept de la pensée.

La troisième annexe se consacre au couple existence–inexistence (« **La prédication d'inexistence** », 107-112), un de ces puzzles chers à notre auteur, parce qu'il réussit à placer les éléments dans un ordre qui leur donne un sens et une logique. A l'opposition de Bertrand Russell, qui voit dans *exister* un quantificateur, Robert Martin y voit un prédicat, et il parvient à expliquer d'où résulte la conception erronée du philosophe. Le quantificateur existentiel \exists

équivalait en effet non pas à une forme du verbe *exister*, mais bien à la formule *il existe un x / il y a un x (tel que Px)*. Dans cette formule,

c'est *un* qui opère l'extraction sur le référentiel des *x* [...]. La fonction de *il existe* ou *il y a* est en revanche de marquer l'existence, et plus précisément le mode d'existence. (108)

Sur quoi opère la quantification au moyen de *un* ? La classe de référence est ici celle des entités conceptuelles, activables dans tous les mondes possibles. La prédication *exister* ou *y avoir* dit qu'un objet extrait par *un* sur cette classe a une existence dans la réalité – une existence effective et pas seulement conceptuelle. (110)

Dans les exemples à description définie (*il y a Dieu, il y a la liberté*), l'existence vient de cette définitude, et *il y a* ou *il existe* ne font que réactualiser, rappeler en mémoire le référent pour son usage dans le discours. Quant à l'assertion d'inexistence (*la liberté n'existe pas*), loin d'être paradoxale, elle renvoie l'existence du référent dans les mondes possibles, affirmant que l'extension de la classe est vide dans le monde de ce qui est.

* * *

Après cet éloge des annexes, il est temps de passer à la présentation des **quatre articles** qui constituent le cœur du volume, dont les trois premiers sont issus de conférences tenues à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, deux étant de ce fait accompagnés des discussions respectives :

« **Sur les universaux du langage** » (9-38, discussion 39-44)

Les universaux du langage, définis comme des « trait[s] commun[s] à toutes les langues » (9), se trouvent non pas dans les contenus, mais bien dans les opérations et propriétés qui sous-tendent les fonctions universelles du langage (fonctions communicative, cognitive et expressive). Il existe une logique universelle des langues, qui s'articule autour des paires suivantes (les deux premières, universaux cognitifs, les deux suivantes, universaux inhérents à la langue) :

- conceptualisation et prédication (le signe et la proposition) ;
- discrimination et catégorisation (affirmation/négation et hiérarchie des catégories sémantiques et grammaticales) ;
- forme et substance, une dichotomie que l'on retrouve tant au niveau du signifiant que du signifié ;
- structure et combinatoire, c'est-à-dire sémantique et grammaire.

Cette logique universelle se concrétise, ensuite, d'une part en une grammaire universelle, et de l'autre en une sémantique universelle.

Au niveau de la grammaire, tant la prédication que la modalité (cette dernière liée étroitement à la référence) peuvent aspirer au statut d'universaux, avec toute une série de sous-phénomènes, tels, du côté de la prédication, la

valence et la dichotomie sujet/objet avec sa réversibilité, et, du côté de la modalité, les variétés de la référence (déictique ...) ainsi que les modulations de la vérité à travers les mondes possibles et les univers de croyance. Ainsi, « la grammaire universelle s'apparente à la logique des prédicats. » (20), mais, remarque l'auteur, il ne s'agit là que d'une simulation, qui ne prétend pas faire partie du patrimoine génétique de l'humanité ...

Pour ce qui est de la sémantique universelle, on trouve tout d'abord des universaux de forme, opérations et propriétés : les opérations universelles sont du type implicatif (p.ex. *être un ...*), elles permettent la définition et la paraphrase ; les propriétés universelles se traduisent par exemple par la polysémie et les différents types de liens polysémiques.

Quant aux concepts, ils sont en principe spécifiques à chaque langue et à chaque culture, si bien qu'on peut se demander s'il en existe qui peuvent prétendre à l'universalité. Sont susceptibles d'être universels les concepts très abstraits tels la négation, l'affirmation, l'exclamation, l'injonction ; les cas dits « profonds » comme le sujet ou l'agent ; les « primitifs sémantiques » auxquels se heurte l'ambition de tout pouvoir définir. Mais l'auteur propose également des universaux « probabilistes » (à confirmer à travers des recherches empiriques), fondés d'une part sur l'expérience commune de tous les êtres humains et situés du côté de l'environnement naturel, du corps et de ses comportements, des perceptions, sensations et sentiments ; fondés d'autre part sur les sciences et leur fonds commun d'acquis plus ou moins universellement acceptés.

« **Les concepts universels** » (45-66, discussion 67-75)

Cette contribution reprend et développe l'idée des universaux sémantiques de substance, c'est-à-dire des concepts universels, évoqués dans le précédent article. L'auteur pose d'abord une différence entre « concepts naturels » et « artéfacts conceptuels », ces derniers étant liés aux sciences et à leurs terminologies, tandis que les premiers s'apparentent aux signifiés du langage général.

S'interroger sur les concepts naturels et leur universalité, c'est prendre position dans le débat médiéval des « universaux » conceptuels. Deux positions s'affrontent : l'hypothèse réaliste, héritée de Platon, veut que les concepts soient universels, idées éternelles et immuables que le langage ne fait que dénommer ; l'hypothèse nominaliste, défendue par exemple par Occam, affirme que les concepts sont des objets de pensée créés par l'homme, sans contrepartie dans une réalité indépendante. Sans vouloir trancher dans ce débat, l'auteur s'interroge sur la position qui s'ensuivrait d'un point de vue strictement linguistique. Voici ses arguments :

- L'immense variété des langues et des concepts transportés par leurs signifiés, ainsi que l'apparition, la variation diachronique et la disparition des langues, infirment d'emblée l'hypothèse réaliste.
- Pourtant, le nominalisme radical, qui place la réalité des choses uniquement dans la pensée, ne rend pas compte de certaines propriétés importantes des langues, notamment de la prise en charge par le locuteur, dans la modalité assertive, de la vérité de ce qui est dit, et de la présupposition d'existence transportée par les expressions référentielles (« la langue réfère à des entités conceptuelles et non aux concepts eux-mêmes. », 52).

Conclusion : « l'option linguistiquement la plus juste est celle d'un nominalisme assorti d'un principe de réalité. » (49)

Sur cet arrière-plan, l'auteur s'interroge sur une possible universalité des concepts naturels, et il approfondit la liste des expériences communes à tous les êtres humains esquissée dans l'article précédent, pour la compléter par des exemples de concepts universels liés aux opérateurs (négation) et à la deixis (le concept de passé, la dichotomie du temps *de re* et *de dicto*). Il reste cependant prudent :

[L]'appartenance d'un concept naturel à toutes les langues n'est jamais assurée, elle est tout au plus probable. Elle n'est jamais voulue, elle est due seulement à des convergences plus ou moins fortes. (60)

Dernier candidat à l'universalité des concepts : l'« artéfact conceptuel » créé et défini par les sciences : *logarithme, inflation, oxygène, gravitation, interface*, tous ces termes correspondent à des concepts bien définis et intégrés dans un système ; même si leur désignation peut varier d'une langue à l'autre (mais ils ont tendance, de plus, à être empruntés tels quels ou du moins sous forme de calque dans bon nombre de langues), le concept reste le même, parce qu'il est le résultat d'un effort conscient de conceptualisation porté par la communauté scientifique. La mondialisation scientifique conduit ainsi à une mondialisation conceptuelle. Nous faisons cependant remarquer qu'il doit rester de par le monde quelques rares sociétés n'ayant pas accès à l'univers de la science ou bien lui refusant leur adhésion : ce seraient là les limites de l'universalité des « artéfacts conceptuels ».

« La langue comme support de la culture : la notion de *langue universelle* » (77-86)

L'auteur adopte comme point de départ la question de 1784 de l'Académie de Berlin sur l'universalité de la langue française, ses causes et ses perspectives. Il rappelle que par-delà la réponse de Rivarol, qui avait consacré l'idée de la clarté de la langue française, donc d'une supériorité inhérente la prédestinant à l'universalité, il y avait eu un deuxième lauréat, l'Allemand Johann Christoph Schwab, qui s'était penché sur les causes de la « propagation » d'une langue,

adoptant ainsi une approche moins ethnocentrique et plus moderne, plus sociopolitique, du rayonnement universel que développent certaines langues à certains moments de l'histoire.

D'ailleurs, l'« universalité » du français au XVII^e siècle était un phénomène européen (d'Europe du Nord surtout), et un phénomène circonscrit aux élites des cours princières. L'universalité actuelle de l'anglais est d'une autre nature, elle touche toute la planète, et elle s'exprime par la possibilité de trouver n'importe où des locuteurs compétents pour communiquer en anglais. Seulement, l'universalité d'une langue ne peut pas se restreindre au domaine de la communication, elle doit être évaluée également en relation avec les autres fonctions importantes qu'ont les langues pour l'humanité : fonction cognitive/culturelle, fonction expressive/esthétique.

[L]es langues naturelles vont bien au-delà [de la communication] ; elles ont pour objet de conceptualiser les choses et du fait même de permettre l'élaboration de la pensée ; une langue est un système qui structure le réel, qui organise le pensable, qui conceptualise les données du monde ; et chaque langue le fait à sa façon. (80)

En conséquence une langue peut être dite universelle dès lors qu'elle est la langue d'une culture universelle. [...] L'universalité y est qualitative ; elle est partagée ; elle apparaît comme un bien commun. (81)

Ce n'est pas un monolinguisme, mais le plurilinguisme qui conservera la richesse du patrimoine culturel et cognitif de l'humanité.

L'auteur avance pourtant un certain nombre de critères propices à l'universalité d'une langue, critères liés au domaine de la « politique linguistique » :

- « un juste équilibre entre *stabilité* et *vitalité* » (83), la stabilité étant liée à l'existence d'une institution qui veille sur la langue, la vitalité à la diffusion dans des régions du monde très diverses ;
- « *l'accessibilité* de la langue, [...] la facilité de son apprentissage, [...] la qualité et [...] la disponibilité des ouvrages qui en traitent » (84) ;
- « *l'héritage* et [...] *l'influence* qu'une langue exerce au cours de son histoire. Plus une langue est riche d'échanges, et plus elle tend à l'universalité. » (84)

Le français est donc certainement une langue universelle, mais il partage cette qualité avec d'autres langues, car l'universalité culturelle et linguistique est incompatible avec un monopole.

« La linguistique et l'universalité : vers l'unification de la discipline » (87-97)

La dernière contribution (hors annexes) de l'ouvrage est en même temps sa justification : elle explique pourquoi une réflexion sur les universaux linguistiques est nécessaire pour le fondement et la bonne santé de la discipline.

L'unification de la linguistique, projet ambitieux mais non impossible, doit respecter la multiplicité des champs de recherche, tout en menant un effort du côté de la terminologie, à commencer par la désignation des universaux. Robert Martin propose la création d'« une instance internationalement reconnue » (90), qui pourrait être « un site [web] placé sous la responsabilité d'une institution ou d'un laboratoire, où diverses contributions pourraient, selon un modèle commun, constituer peu à peu un *Lexique unifié de terminologie linguistique*. » (90), et il consacre une longue note en bas de page au fonctionnement possible d'une telle instance, donnant même plusieurs exemples d'entrées d'un tel lexique.

Mais l'unification ne devrait pas s'arrêter aux faits de linguistique générale, elle devrait toucher également la linguistique des langues : une telle standardisation semble tout à fait possible en linguistique descriptive, où tant la collecte des données (corpus ou exemples soumis au jugement de locuteurs compétents) que les techniques descriptives (commutations, transformations, règles combinatoires, représentations arborescentes et autres ...) sont largement généralisables.

Le problème est plus délicat du côté de la linguistique théorisante des langues particulières, mais celle-ci peut et doit s'appuyer sur les notions linguistiques universelles telles que les oppositions saussuriennes, les composantes (phonologique, morphologique, syntaxique, lexicale), les unités (minimales et complexes), les structures (paradigmes, classes, catégories) et les opérations (encodage, décodage/interprétation ...), et elle doit :

admettre que toutes les langues sont représentées par des *modules*, certes étroitement connectés, mais suffisamment autonomes pour être isolables. Universellement, ces modules sont morphologiques, grammaticaux, lexicaux et sémantiques. Tous peuvent s'articuler à la grammaire et à la sémantique universelles. (94)

Reste le problème de la « théorie globale capable de rendre compte dans son intégralité d'une langue particulière » (95). Ces théories sont forcément très diverses ; une universalité est pourtant possible à travers une méthodologie et une épistémologie communes à toute la discipline :

- un accord de principe sur ce que peut être une hypothèse en linguistique,
- de même que sur les procédures de validation pertinentes (falsifiabilité, prédictibilité ...)
- et sur l'exigence épistémologique telle qu'elle se présente en linguistique : critères d'évaluation (simplicité, formalisation, compatibilité des différents modèles), et conscience du caractère partiel des différents modèles. « Si l'on admet cette conception, l'unification linguistique ne consiste plus à concilier l'inconciliable, mais, sur un plan métathéorique, à juger des modèles selon des critères unifiés. » (96)

Et Robert Martin de conclure :

[E]n matière d'unification, l'essentiel est de se situer résolument sur un plan méthodologique et métathéorique. [...] L'unification (progressive) de la linguistique est donc tout compte fait moins utopique qu'il n'y paraît. Une double voie permet de s'en approcher. Celle, ardue, de la généralisation des données communes à un grand nombre de langues. Celle, essentielle, des universaux du langage. (97)

« Annexe nouvelle : Annexe 4 » (115-167)

Avec cette nouvelle annexe, suite logique des réflexions présentées dans les articles « Sur les universaux du langage », « Les concepts universels » et « La linguistique et l'universalité », Robert Martin s'engage décidément dans une théorie des universaux linguistiques, cherchant à identifier le niveau où ils agissent et à définir leur place dans la description du langage et des langues, affirmant en conclusion leur pertinence dans l'entreprise d'explication en linguistique.

L'*Annexe 4* complète le chapitre « Sur les universaux du langage » : on y présente les **caractéristiques principales (I)** de la théorie sous-jacente et l'on introduit deux notions nouvelles, la notion redéfinie de **validité (II)** et la notion d'**opérateur universel (III)** ; à quoi s'ajoutent, moyennant ces notions, un développement qui se voudrait plus précis sur l'hypothèse, centrale dans l'ouvrage, d'un « **module commun à toutes les langues** » (IV) et, en guise de conclusion, un exposé sur l'importante question de l'**explication linguistique (V)**, où les universaux du langage tiennent une place déterminante. (113)

I. Les caractéristiques principales de la théorie sous-jacente (115-118)

La théorie à construire doit être modulaire, déductive et à fondement logique. Il s'agit de définir et de remplir un module d'universaux qui soit à la base de toute description d'une langue particulière, précédant et déterminant ainsi les modules linguistiques individuels, idiosyncrasiques (voir ci-dessous, fig. 1). (Remarquons que deux grands chapitres de cette annexe 4 sont consacrés à des contenus précédemment peu développés du module universel : la validité d'une part, et les opérateurs universels de négation et d'implication de l'autre). La théorie est déductive en ce qu'elle se construit sur des axiomes tels p.ex. l'existence d'universaux, le lien du langage à la pensée et la communicabilité. A ceci s'ajoute l'axiomatique du calcul logique élémentaire, un calcul sur la vérité et les valeurs de vérité et qui renvoie à la réalité du monde, donnée axiomatique elle aussi. Mais en linguistique, « la vérité est toujours une vérité prise en charge par un locuteur » (117), ce qui se réfère au modèle des univers de croyance et des mondes possibles (voir ci-dessus, deuxième annexe). Afin de rendre compte de cette perspective discursive, Robert Martin complète, dans le chapitre suivant, le concept de vérité par le nouveau concept de *validité*, destiné à rendre compte des aléas de la modalité et de la prise en charge.

II. La validité comme universel du langage (118-126)

On sait qu'une proposition est vraie ou ne l'est pas ; Robert Martin double cette dichotomie de la vérité par une dichotomie de la validité ou non-validité : celle-ci

concerne une proposition comme résultat de l'énonciation : un énoncé est donc valide ou il ne l'est pas, dans une certaine situation, dans un certain contexte d'énonciation. Les trois aspects de la validité sont :

- la validité comme pertinence énonciative : « Dire *p*, [...] c'est juger que les circonstances où *p* est énoncé demandent que *p* soit dit. » (118)
- la validité comme autorisation énonciative : « Si je dis *p*, c'est que je peux me permettre de dire *p*. » (118)

Le passage du vrai/faux au valide/non-valide se présente comme un passage de l'univers de croyance du locuteur (où *p* est vrai ou faux) à une *image d'univers*, celle de la *validation*, où *p* devient une proposition *validable*.

Ces deux premiers aspects s'attachent à toute proposition énoncée et interprétée en situation. Le troisième aspect ne concerne que certains types de propositions :

- la validité comme évaluation de propositions indécidables : il s'agit d'une part du jugement d'obligation (proposition injonctive), comme *il faut respecter ses parents* (pour lequel il est impossible d'énoncer des conditions de vérité), et de l'autre du jugement de subjectivité, comme *ce café est délicieux* (inaccessible à une vérification objective). À la place de conditions de vérité, on aura des conditions de validité.

Pour le jugement d'obligation, celles-ci dépendent du type d'obligation : si l'obligation est contractuelle ou juridique (*il faut payer ses impôts*), elle est valide si et seulement si la loi ou le contrat en question s'applique effectivement ; dans le cas d'un jugement moral (*il faut être tolérant*), celui-ci sera valide s'il est conforme à l'intuition morale consensuelle qui refuse a priori la violence, la cruauté, la torture, le crime. Lorsqu'il y a conflit d'exigences morales contradictoires (*ne pas faire souffrir vs. ne pas faire souffrir inutilement*), on entre dans le domaine de l'éthique, dans lequel la validation requiert une réflexion « responsable ».

Quant au jugement de subjectivité (quelqu'un se plaint à nous : *j'ai mal à la tête*), sa validation se fera à travers l'empathie et à travers la force des apparences : si par l'un de ces deux critères le jugement subjectif apparaît comme fondé, ce jugement pourra ainsi être validé.

L'indécidabilité, universellement, n'a donc qu'un statut instable ; elle suscite le passage à une image d'univers, celle de la validation, où la proposition indécidable devient une proposition validable. La proposition en cause y est valide ou elle ne l'est pas. (126)

Rappelons que cette validation consiste simplement dans l'intégration de ce jugement subjectif d'autrui dans notre propre univers de croyance (et non pas dans un univers « objectif »), ce qui est valable également du jugement d'obligation validé.

III. La notion d'opérateur universel (126-137)

À la recherche d'universaux du langage, Robert Martin, qui vient de décrire la validation comme facteur universel, consacre le chapitre suivant à deux opérateurs qui agissent dans toutes les langues et sont donc universels : la négation et l'implication. Il ne s'agit pas de la négation et de l'implication telles qu'elles se réalisent dans telle ou telle langue particulière, mais de deux opérateurs semblables aux opérateurs logiques, qui s'expriment d'une manière ou d'une autre dans n'importe quelle langue, justement parce qu'ils constituent pour ainsi dire des universaux de la pensée et donc des universaux du langage.

La négation « opérative », [...] la négation comme opérateur, [...] suscite un seuil inverseur qui sépare ce qui est de ce qui n'est pas, dans une relation binaire, sans tierce possibilité. [...] [Elle] a pour fonction d'inverser la valeur du vrai. (127)

Ce ne serait pas Robert Martin s'il n'associait pas l'idée de vérité à tous ses aléas possibles, le possiblement vrai, le vrai ou le faux suspendu par l'interrogation ou l'injonction, le plus ou moins vrai ... Mais, affirme-t-il, ce ne sont là que des valeurs secondes, dérivées, instables, qui doivent se réclamer à leur source de l'opposition stricte du vrai et du faux, telle qu'elle s'exprime dans l'opérateur de négation. Le possiblement vrai peut être traité à travers une théorie des mondes possibles ; l'interrogation ou l'injonction suspendent la valeur de vérité, la rendent transitoirement indécidable ; le plus ou moins vrai des prédicats gradables s'interprète bien à travers les images d'univers.

Quant aux fameux effets liés à la négation – effets de portée, effets de prise en charge et autres –, ceux-ci s'avèrent comme étant liés eux aussi, dans chacun de leurs multiples effets, à l'action de la négation comme opérateur universel.

Tous ces cas particuliers n'invalident en aucune manière l'universalité de l'opérateur de négation dans sa séparation stricte du vrai et du faux.

L'inférence / implication¹, elle, est universelle parce qu'elle est indissociable de cette opération fondamentale de la pensée qu'est la catégorisation ainsi que, en langue, de toutes les relations analytiques.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant que Robert Martin inscrive la définition de l'implication dans la structure des mondes possibles :

[P]our que p implique q , il faut et il suffit que, dans tous les mondes possibles où p est vrai, q soit vrai ; dans les mondes possibles où p est faux, q est indifféremment vrai ou faux. (133)

À remarquer que, si on parle langue et non logique pure, les propositions p et q ont un contenu précis pris en charge par un locuteur.

¹ « Les deux notions d'implication et d'inférence ne sont que les deux faces d'une même réalité : l'implication est une relation logique entre deux propositions ou entre deux prédicats, l'inférence est l'opération qui l'établit. » (132)

La catégorisation, qui est un universel du langage, présuppose l'implication, car les catégories se définissent par les propriétés des objets qui les constituent ; « être un élément de la catégorie implique de comporter les propriétés qui font que la catégorie est ce qu'elle est. » (133) De plus, l'opérateur universel d'implication structure le lexique ; il permet de faire « le calcul du sens », à travers le réseau d'implications analytiques que ce lexique constitue. Une définition comme celle de *chaise* : *siège à dossier sans bras*, peut se traduire tout naturellement en une implication du type *Si x [qqc] est une chaise, alors x est un siège à dossier sans bras*. L'auteur montre à travers une série d'exemples qu'une telle traduction implicative est possible pour tous les types de définitions, les hypéronymiques, les analogiques, les dérivatives, etc.

Établir l'ensemble des implications analytiques d'une proposition, c'est faire le calcul de son sens. Ces implications analytiques constituent les conditions de vérité de la proposition en question :

Si Pierre est revenu est vrai, alors il est vrai que Pierre était parmi nous, que Pierre s'est absenté, que Pierre est à nouveau parmi nous. Ce type d'implication est analytique : une telle implication n'a pas à être vérifiée ; elle est vraie par définition. (137)

L'opérateur d'inférence est à la base des opérations catégorisantes et des opérations analytiques qui constituent le réseau lexical ; il constitue un universel du langage, à l'égal de l'opérateur de négation.

IV. Un module commun à toutes les langues (137-156)

Le module d'universaux commun à toutes les langues s'est donc accru, à travers les deux chapitres précédents, de contenus d'envergure. L'auteur le place, dans ce chapitre central de son texte, dans le contexte des autres modules linguistiques – grammaire, lexique, discours... –, dont il constitue pour ainsi dire le socle (voir ci-dessous, fig. 1).

En début de chapitre, Robert Martin rappelle la liste des universaux qu'il avait déjà donnée dans le premier article du volume, « Sur les universaux du langage » (9-38), et il entreprend par la suite d'approfondir les deux aspects de la grammaire universelle et de la sémantique universelle.

Avant et par-delà toutes les différences et idiosyncrasies des langues particulières, ce qui caractérise universellement la grammaire, c'est d'abord son intériorité au langage, son indépendance vis-à-vis des données du monde. Le langage se structure lui-même, et ce universellement selon les deux axes des catégories de signes (nom, verbe ...) et de la combinatoire de ces catégories, responsable de la bonne formation de la chaîne parlée, que ce soit en phrases simples ou en phrases complexes, et toujours aussi en tenant compte de la dichotomie thème/rhème. Est universelle surtout la fonction prédicative, qui (à moins d'être mono-argumentale) s'exprime en une relation orientée ${}_aR_b$ (ou ${}_aR_{bc}$) avec le

prédicat *R* et les arguments *a* (le sujet), *b* (l'objet) et *c* (l'objet second) qui constituent eux aussi des universaux.

Quant à la sémantique universelle, l'auteur mentionne d'abord la fonction symbolique du langage : le fait de comporter des signes et de pouvoir en créer, de les définir et de les analyser, le fait aussi que certaines formes soient polysémiques. Il approfondit ensuite la dichotomie du sens propre / littéral comparé à l'interprétation, ainsi que l'existence d'une norme linguistique, deux caractéristiques qui constituent d'excellents candidats à l'universalité.

Le sens propre ou littéral d'un énoncé se compose, bien évidemment, de ses conditions de vérité ; mais il comporte également un volet « conditions énonciatives », c'est-à-dire de connotations, par exemple une connotation de langage « argotique » ou « populaire » (cf. *livre* versus *bouquin*). L'interprétation, elle, se réfère à une potentialité de signification qui va bien au-delà du littéral, et qui relève du non-dit. En effet, la production et la compréhension réussies d'un énoncé impliquent bien souvent des connaissances préalables (connaissances d'univers que le locuteur suppose partagées, intentions supposées du locuteur, attentes supposées chez l'interlocuteur ...), qui, si elles manquent, perturbent la communication et infirment la validité.

Quant à la norme en langue, sa nature a été discutée et des acceptions divergentes ont cours. Robert Martin se range du côté de ceux (Hjelmslev, Coseriu) qui voient dans la norme une « fonction de contrôle qui s'exerce à l'intérieur même de tout système linguistique ». (148)

La norme peut donc se définir par opposition au système qu'est la langue saussurienne, comme l'ensemble, à un moment donné, des restrictions qui s'imposent au système. [...] elle est un filtre entre la langue et l'usage qu'on en fait, un filtre entre la 'langue' et la 'parole'. (149)

En ce sens, la norme se traduit par les régularités dans les irrégularités, et surtout dans la combinatoire figée (pourquoi dit-on *prendre la fuite*, mais *prendre peur* ?).

Mais il existe un deuxième type de norme, ou une autre signification courante de ce terme, qui est celle de la « bonne langue » de la « langue correcte », de la « langue soignée » qui est vécue comme un aspect de la culture, par opposition au laisser-aller des dialectes et des registres.

Les deux types de norme peuvent prétendre à être des universaux du langage.

Le chapitre se clôt par un graphique qui place le module des universaux dans le cadre d'un schéma descriptif global et modulaire des mécanismes de fonctionnement d'une langue-système, ainsi que de son passage à la parole-discours (fig. 1) :

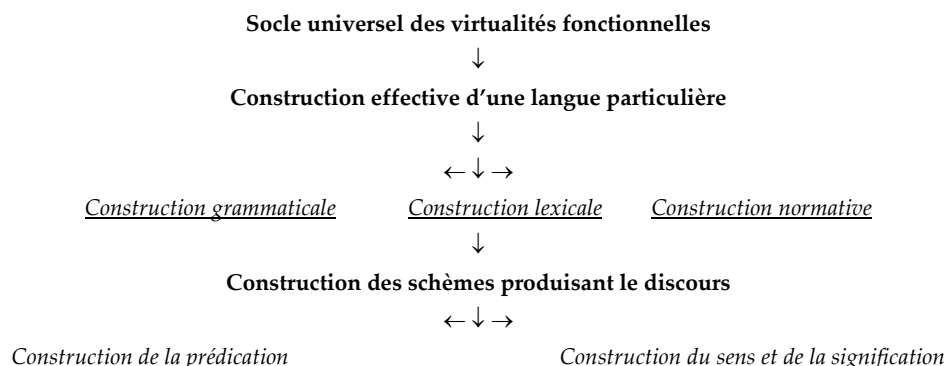


Fig. 1 : « Place du module commun dans un modèle global du fonctionnement linguistique » (151)²

Pour expliquer ce schéma, l'auteur se propose de l'illustrer à travers un phénomène exemplaire ; il choisit pour ce faire les prépositions en français. La catégorie de la préposition en elle-même n'est pas universelle, mais ses mécanismes relèvent bien d'un universel : la prédication.

La préposition, dans les langues où elle existe, est un opérateur relativement abstrait qui crée une relation (aRb), où a et b sont des arguments, avec une contrainte sur b , qui doit être nominal. Cette relation est syntaxiquement hiérarchisée : soit $a(Rb)$, soit $(aR)b$, et contrairement à la relation verbale, elle n'est pas phrastique, elle ne crée pas de proposition ; au contraire – et c'est là sa particularité la plus saillante – la relation prépositionnelle introduit dans la proposition une place argumentale supplémentaire (par-delà les arguments standard que sont le sujet et les objets ...), un complément « déterminatif » ou « circonstanciel ».

Voilà pour la contribution de la préposition à la « construction grammaticale » ; mais elle a également un rôle à jouer dans la « construction lexicale » (voir fig. 1). En effet, par-delà le rôle grammatical de la catégorie, les prépositions ont chacune un sens, un sémantisme particulier, ce qui s'exprime dans des oppositions comme *avant / après, avec / sans, etc.*, et elles déterminent les constructions des verbes et autres unités lexicales (*traiter de, donner sur, apte à ...*).

² Communication personnelle de Robert Martin : « Le schéma de ma p. 151, que vous reproduisez, devrait à la réflexion être corrigé : la mention « Construction normative » peut en effet donner à entendre, à tort, que la norme (au sens de Hjelmslev) est une composante du langage, au même rang que la grammaire ou le lexique, alors qu'il s'agit seulement d'une opération parmi d'autres. Dans un texte à paraître dans le n° de juin 2022 de la *Revue de Ling. rom.* (« Quelques compléments à la *Linguistique de l'universel* »), je propose donc de supprimer cette mention. »

Si on passe, dans le schéma, du niveau lexique-grammaire au niveau du discours, les prépositions interviennent également : ainsi la préposition française *de*, qui s'oppose à *à* et signifie l'éloignement, peut déployer ce sémantisme dans différents contextes qui vont de l'éloignement spatial (*partir de...*) à l'éloignement temporel (*du 2 au 4 septembre*) et jusqu'à l'éloignement notionnel ; *de* peut en outre signaler des nuances d'origine (*être du Poitou*) ou d'extraction (*se séparer de ...*).

L'auteur conclut cette partie en remarquant la difficulté de construire une grammaire entière d'une langue à partir des principes évoqués, ce qui devrait se faire en choisissant pour chaque phénomène l'explication qui serait conforme à l'idée des universaux. C'est ce qui le conduit à se poser la question de l'explication en linguistique.

V. En guise de conclusion : nouvelle réflexion sur l'explication en linguistique (157-167)

Rappelons (cf. « la linguistique et l'universalité », 87-97) que c'est une sorte d'hygiène de la linguistique que Robert Martin poursuit avec cette remontée systématique aux universaux du langage :

Les universaux du langage par leur généralité sont [...] explicateurs par nature. [...] Le module universel est en quelque sorte le lieu par excellence de l'explication linguistique.

L'idée d'unification de la discipline évoquée plus haut (*supra*, p. 87-97) trouve aussi dans les universaux son champ naturel d'application : s'il existe des universaux du langage, il doit bien exister une méthodologie universelle pour en traiter, et un assez grand nombre de notions et de procédures universelles devraient s'en dégager : toutes les tentatives pour y parvenir sont au bénéfice de la discipline. (157 f.)

En guise de conclusion de ce texte riche en exemples et en explications linguistiques, Robert Martin s'attache, pour sa discipline, à la question de la bonne explication, de l'explication pertinente ; il a bien sûr mis l'accent sur l'utilité des universaux dans ce contexte ; mais il tient à illustrer cette thèse par des exemples, pour terminer ainsi, tout simplement, par une bouchée de linguistique exemplaire, ou plutôt, par plusieurs bouchées les plus divers possibles.

L'explication véritable exige bien plus que le seul enchaînement diachronique et phénoménologique : elle suppose la découverte d'un *plan explicateur* où des *propriétés* strictement définissables sont de nature à justifier tel ou tel effet. [...] le plan explicateur varie selon les finalités du module dont on traite. (157)

Et l'auteur de fournir des exemples pour des explications adéquates dans les différents modules de son schéma : sur le plan de la construction grammaticale, il imagine (entre autres) pour le subjonctif en français une explication en termes de mondes possibles et d'images d'univers ; sur le plan de la prédication à l'intérieur du lexique, il propose – à l'exemple de la polysémie de *même* – une solution comme celle du « cinétisme » guillaumien et des différentes « saisies » qui s'y opèrent ; et pour terminer, il consacre plusieurs pages et un grand nombre d'exemples au module de génération lexicale et de calcul du sens, comparant

et évaluant, pour la construction des réseaux sémantiques, les avantages et les inconvénients d'une approche linguistique, « minimaliste », et d'une approche lexicographique, « encyclopédiste », de description du sens.

Faut-il chercher à expliquer, dans une démarche saussurienne, le sens des lexèmes uniquement à travers leurs oppositions avec d'autres lexèmes, en restant à l'intérieur du système linguistique (ce que l'auteur illustre à travers le fameux exemple structuraliste des *sièges*), ou bien est-il préférable de nourrir les descriptions sémantiques de toute la richesse des savoirs encyclopédiques, tels que les déploient en général les dictionnaires de langue ? Et Robert Martin champion des solutions élégantes de type mathématique, mais aussi Robert Martin fin lexicographe, finit par opter pour la deuxième possibilité, celle de l'abondance, de la langue non pas en elle-même mais comme participant à la réalité, et de la description linguistique enrichie par tout ce qui fait la complexité de notre monde réel :

Paradoxalement donc, la démarche linguistique gagne à la pratique encyclopédique. Ce qui pouvait paraître une simple concession à la commodité se révèle à l'avantage du « calcul analytique ». Tout en s'éloignant de l'exigence de minimalité oppositive, tout en contrevenant à la négativité saussurienne, la définition encyclopédique accroît le nombre des chemins implicatifs ; ce que le dictionnaire « de langue » perd en rigueur abstraite, il le gagne en richesse et en diversité calculatoire. Les contenus sémantiques s'accompagnent universellement de traits encyclopédiques : loin de l'idéalisme d'une « linguistique pure », l'« encyclopédisme ordinaire » appartient tout compte fait aux universaux du langage. Et la démarche définitoire conserve ainsi toute sa vertu explicative. (166)

* * *

Faut-il terminer en souhaitant à ce volume de connaître une traduction en anglais (langue « universelle » ?) pour lui permettre d'étendre son influence aux chercheurs de toutes ces contrées qui ont depuis longtemps arrêté de lire d'autres langues, convaincus – à tort – qu'il n'y a rien d'intéressant à attendre d'une science qui continue à défendre et illustrer les langues moins « universelles » ? On se souvient du grand succès de la traduction anglaise des « Espaces mentaux » de Gilles Fauconnier³. « Pour une logique du sens » et « Langage et croyance » auraient sans aucun doute mérité le même sort, et la « Linguistique de l'universel » n'en mérite certainement pas moins. Qui prendra l'initiative d'offrir à l'auteur cette traduction comme un cadeau pour un prochain anniversaire ?

Eva LAVRIC (Leopold-Franzens-Universität Innsbruck)

³ Fauconnier, Gilles: *Mental Spaces*. Cambridge, MA: MIT, 1985.